

Régime de retraite de Postes Canada (volet à prestations déterminées)

Plan d'action pour le climat

Introduction

Les changements climatiques sont l'un des plus grands risques systémiques auxquels nous faisons face aujourd'hui. Les gouvernements, les organismes de réglementation, les chefs d'entreprise, les investisseurs et la société civile ont exprimé leurs préoccupations et pris des mesures pour en limiter les effets néfastes. L'objectif de l'Accord de Paris de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels », a été ratifié par 193 gouvernements.

Limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C avec un dépassement limité ou nul nécessitera des mesures multilatérales sans précédent. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone nécessite un changement important de la forme et de la structure de notre économie et nous oblige à réduire considérablement l'utilisation des combustibles fossiles et à atteindre une économie à zéro émission nette de carbone d'ici 2050.

De plus en plus de mesures ont été prises pour élaborer des stratégies d'atténuation et d'adaptation afin de lutter contre le réchauffement de la planète, de gérer les risques liés aux changements climatiques et de favoriser une transition juste vers une économie durable à faibles émissions de carbone. Plus de 90 % de l'économie mondiale fait désormais l'objet d'un engagement de carboneutralité, ce qui pourrait changer fondamentalement notre façon d'exercer nos activités, nos valeurs et notre mode de vie. Cette situation comporte également des risques complexes liés au climat et offre des possibilités que les investisseurs doivent prendre en considération.

Pourquoi les changements climatiques sont-ils importants dans le cadre du Régime de retraite de Postes Canada

Les changements climatiques représentent un risque systémique et important pour l'économie mondiale et l'humanité. Le réchauffement de la planète a déjà atteint environ 1,1 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Les risques liés au climat qui menacent la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et l'économie mondiale devraient se multiplier si le réchauffement climatique atteint 1,5 °C, et s'aggraver encore à chaque hausse de température. L'inaction entraînera des conséquences négatives, notamment pour les marchés financiers et les évaluations des actifs.

Les investisseurs sont exposés aux risques et aux occasions que présentent l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation. Les risques physiques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques à long terme peuvent perturber les entreprises, avoir une incidence négative sur les économies locales et régionales et sur les actifs réels, et accroître la volatilité sur les marchés financiers. Les risques de transition englobent les changements du marché, des politiques, des technologies et des préférences sociales qui peuvent avoir une incidence sur

la réussite financière des modèles d'affaires et des secteurs d'activité existants. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone stimule l'innovation et favorise la croissance de solutions à faibles émissions de carbone dans de nombreux secteurs, créant ainsi de nouvelles occasions pour les investisseurs à long terme.

Les investisseurs ont également un rôle essentiel à jouer en tant que responsables de l'affectation du capital si nous voulons réussir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et nous assurer que nous nous adaptons efficacement aux répercussions physiques du changement climatique. Nous sommes une source clé du capital requis pour l'atténuation et l'adaptation. Nous pouvons nous assurer que les entreprises dans lesquelles nous investissons résistent aux changements réglementaires et autres qui découleront du changement climatique. Nous pouvons aider les décideurs à prendre des mesures pour favoriser une transition vers de faibles émissions de carbone et une adaptation efficace.

Notre engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050

Le Régime de retraite de Postes Canada (le Régime de retraite) s'engage à gérer son portefeuille de placements en fonction de l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément à une augmentation maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cet engagement est conforme aux objectifs de l'Accord de Paris, de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* et du Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C rédigé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Nous chercherons à respecter cet engagement tout en nous acquittant de notre mandat consistant à obtenir des rendements concurrentiels sans risque de perte indu et en tenant compte des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la capitalisation du régime de retraite et sa capacité à respecter ses obligations financières continues.

Ce Plan d'action pour le climat est élaboré et mis en œuvre dans l'attente que la communauté internationale, y compris les gouvernements et les responsables des politiques, continuera à faire progresser ses initiatives en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et à respecter ses engagements en la matière. Par conséquent, la mise en œuvre du Plan d'action pour le climat sera un processus dynamique qui évoluera au fil du temps.

Le Régime de retraite reconnaît que le Plan d'action pour le climat est limité. La réussite du Régime de retraite à atteindre les objectifs de ce plan dépend de nombreux facteurs indépendants de notre volonté, notamment une politique mondiale coordonnée et efficace en matière de réchauffement climatique. En raison du retard et de la fragmentation de la politique climatique, une économie à zéro émission nette d'ici 2050 est beaucoup moins probable et, par conséquent, le portefeuille du Régime de retraite est susceptible de refléter un résultat semblable. L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 est loin d'être assurée.

Atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 nécessitera une action multilatérale sans précédent. C'est en raison de ce besoin de mesures collectives ambitieuses que le Régime de retraite a pris cet engagement de carboneutralité et qu'il mettra en œuvre le Plan d'action pour le climat.

Au cœur du Plan d'action pour le climat se trouve l'élaboration d'objectifs provisoires de réduction des émissions et d'une « empreinte » carbone annuelle. Nous en sommes actuellement à la période de collecte et d'analyse des données et nous chercherons à établir des objectifs de réduction des émissions propres aux catégories d'actif à une date ultérieure, en fonction des données de référence de 2019. Nous pourrions également mettre à jour la base de référence à une date ultérieure, s'il est déterminé que l'année de référence actuelle n'est plus représentative du portefeuille.

Gouvernance

La surveillance du Plan d'action pour le climat relèvera ultimement de la responsabilité de notre directeur des placements. L'équipe des placements selon les critères ESG sera responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre continues du Plan d'action pour le climat. Elle devra notamment collaborer avec les équipes responsables de la catégorie d'actifs et de la gestion du risque afin d'élaborer des objectifs provisoires de réduction des émissions et des cadres d'orientation pour harmoniser le portefeuille avec ces objectifs. En fin de compte, les membres de l'équipe chargée des placements de la caisse de retraite seront collectivement responsables de l'exécution du Plan d'action pour le climat et de l'engagement en matière de carboneutralité d'ici 2050. Le Comité des pensions recevra des mises à jour périodiques, au moins une fois par année, concernant les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action pour le climat, y compris les changements importants.

Notre approche

Le Plan d'action pour le climat repose sur quatre piliers clés, qui cadrent avec les quatre piliers clés de la stratégie de placement fondée sur les critères ESG du Régime de retraite.

- *Intégration* – Nous intégrerons les risques, les occasions et les répercussions en lien avec le climat à notre stratégie de placement, à notre analyse et à notre processus décisionnel.
- *Engagement* – Nous communiquerons avec les entreprises au sujet des risques et des occasions en lien avec le climat et attendons la même chose de nos gestionnaires.
- *Sensibilisation* – Nous défendrons les politiques publiques et les systèmes du marché qui permettent de limiter l'augmentation de la température mondiale moyenne à 1,5 °C.
- *Investissement* – Nous investirons dans des solutions climatiques favorisant la transition vers un avenir carboneutre résilient.

Intégration

Nous intégrerons l'analyse liée au climat dans tous les processus de diligence raisonnable en matière d'investissement, à la fois pour les actifs gérés à l'interne et à l'externe, en reconnaissant que le niveau de maturité à l'égard des changements climatiques variera entre les marchés publics et privés, ainsi qu'entre les catégories d'actifs.

Nous comptons sur l'ensemble de nos gestionnaires d'actifs externes pour aligner les sociétés de portefeuille sur l'objectif mondial de limitation de la hausse à 1,5 °C. Nous priorisons la collaboration

avec les sociétés de portefeuille plutôt que les mesures d'exclusion, car nous estimons que cette approche cadre mieux avec notre responsabilité fiduciaire et soutient mieux les changements concrets dans le monde. Cela étant dit, nous appuyons une réaffectation réfléchie du capital dans les cas où les risques financiers sont excessifs en raison du manque de préparation à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ou du manque de prise en compte des risques physiques liés au climat.

Nous nous attendons à ce que chaque gestionnaire externe d'actions de sociétés ouvertes :

- travaille à l'harmonisation des sociétés de portefeuille avec l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, y compris les objectifs provisoires de réduction des émissions;
- collabore avec les sociétés de portefeuille afin qu'elles prennent des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de leurs activités et de leur chaîne de valeur, conformément à l'objectif mondial de 1,5 °C;
- déclare annuellement les progrès réalisés vers l'harmonisation de l'objectif de 1,5 °C, notamment la façon dont ses efforts de sensibilisation et d'engagement en matière de politique publique cadrent avec cet objectif;
- fournisse des rapports à l'échelle de la société conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, incluant les émissions de portées 1 et 2 et (dans la mesure du possible) les émissions les plus pertinentes et les plus importantes de portée 3.

Nous nous attendons à ce que chaque gestionnaire externe de marchés privés :

- mesure et publie les données sur les émissions financées de portées 1 et 2 (et les émissions les plus pertinentes et les plus importantes de portée 3) dès que possible;
- établisse dès que possible des objectifs de carboneutralité pour les sociétés de portefeuille, y compris des objectifs provisoires de réduction des émissions;
- divulgue son approche en matière de gouvernance climatique, notamment les rôles, les responsabilités et les dispositions en place pour gérer les risques et les occasions en lien avec le climat.

Nous souhaitons officialiser notre approche sur la façon dont les risques physiques et ceux liés à la transition climatique sont repérés et évalués dans le cadre du processus de placement et intégrer ces risques à notre processus de gestion du risque et de production de rapports.

Engagement

Nous croyons que l'engagement de la Société est l'un des outils les plus efficaces que les investisseurs peuvent utiliser pour orienter les entreprises sur la voie d'une transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Nous nous attendons à ce que les entreprises se rallient à l'objectif mondial de limiter le réchauffement à 1,5 °C et qu'elles définissent clairement les stratégies relatives au climat et à la transition qui permettront d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Les objectifs climatiques doivent être établis selon des méthodologies rigoureuses, comme le cadre de la Science Based Targets initiative (SBTi). Les stratégies climatiques doivent comprendre des objectifs à court et à moyen terme, et fournir aux

investisseurs une explication de la méthode d'ajustement de la répartition du capital au fil du temps afin d'appuyer la transition de l'entreprise.

Voici quelques-unes de nos activités d'engagement :

- Discussions annuelles (au minimum) avec les gestionnaires externes au sujet des changements climatiques et des progrès connexes vers l'atteinte des objectifs;
- Participation à des initiatives de collaboration pour l'engagement des investisseurs comme Climate Action 100+/Engagement climatique Canada, qui met l'accent sur les plus grands émetteurs à l'échelle mondiale et au Canada;
- Engagement direct ou indirect (par l'intermédiaire de gestionnaires externes) auprès de certaines entreprises;
- Vote par procuration, tel qu'il est décrit dans les principes de gouvernance d'entreprise et les lignes directrices s'appliquant au vote par procuration.

Sensibilisation

Reconnaissant que la réalisation de notre engagement de carboneutralité dépendra fortement des progrès de la communauté internationale en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et de nouvelles politiques climatiques à l'échelle mondiale, nous appuierons les initiatives du secteur et l'élaboration de politiques visant à favoriser ces progrès. Cette démarche sera menée au cas par cas et pourrait comprendre (sans toutefois s'y limiter) :

- la participation à des études de marché et à des recherches réalisées par des organismes de réglementation et des associations du secteur;
- la participation à des groupes de travail du secteur;
- la signature de lettres appuyant des changements positifs du marché, y compris l'amélioration des normes de divulgation et de production de rapports en matière de climat.

Investissement

Afin de respecter notre engagement de carboneutralité d'ici 2050, nous croyons qu'il est non seulement nécessaire de réduire les émissions, mais aussi d'investir dans des solutions climatiques. Des avancées ont déjà été accomplies dans ce domaine – dans notre portefeuille immobilier, nous avons réalisé des progrès importants dans la recherche de stratégies de décarbonation et de résilience pour des actifs existants ainsi que dans la conception carboneutre de nouveaux aménagements. Nous poursuivrons nos efforts pour affecter davantage de capital aux solutions climatiques dans l'objectif principal d'avoir une incidence positive sur le climat.

Examen

Le Plan d'action pour le climat fera l'objet d'un examen annuel et d'une révision, au besoin, sous réserve de la structure de gouvernance décrite dans la section « Gouvernance ». Compte tenu de la nature complexe des changements climatiques, les prochaines versions du Plan d'action pour le climat pourraient porter sur de nouveaux sujets liés au climat, y compris la pénurie d'eau et la biodiversité.